

Note d'avancement de la préparation du Tribunal Permanent des Peuples (TPP) à Paris sur la violation des droits humains des personnes migrantes



Le TPP de Paris

Le [Tribunal Permanent des Peuples](#) est un tribunal d'opinion, fondé en 1979 à la suite du Tribunal Russel. A la demande d'associations de migrant-e-s et de solidarité avec les migrant-e-s, un cycle de sessions a été initié à Barcelone le 7 juillet 2017 sur les violations des droits des personnes migrantes et réfugiées et sur l'impunité par rapport à ces violations. Une session aura lieu à Palerme en décembre 2017 et une autre à Paris en janvier 2018.

La session de Paris portera sur la politique de l'Union Européenne et des Etats Européens en matière de migration et de frontières ; particulièrement le cas de la France. Elle est organisée par le CEDETIM (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale), la [Transnational Migrant Platform](#) (TMP - E), le Transnational Institute (TNI) et [France Amérique Latine](#).

Le tribunal siègera au CICP, 21ter rue Voltaire, à Paris, les 4 et 5 janvier 2018. Les conclusions et la sentence seront lues, dimanche 7 janvier 2018, à la clôture du [Moussem festival](#) de l'immigration et de la Tricontinentale à Gennevilliers (présentation du festival [en annexe](#))

Le Tribunal permettra:

- d'écouter et de rendre visibles les cas de violations des droits des personnes migrantes et réfugiées
- d'enregistrer les propositions des communautés de personnes migrantes et réfugiées
- d'analyser conjointement les causes des déplacements forcés des personnes migrantes et réfugiées
- de déterminer les responsabilités des gouvernements, de l'Union Européenne et d'autres organismes européens inclus.

Toutes les informations sur le TPP de Paris sont disponibles sur ce lien:
<http://intercoll.net/Tribunal-Permanent-des-Peuples>

Premiers signataires

L'appel pour la saisine du TPP de Paris compte déjà près de trente organisations signataires. Vous trouverez la liste des signataires en annexe.

Composition du jury

Le jury sera présidé par Philippe **Texier** (France) Magistrat de la Cour de Cassation française, ancien membre du Comité DESC de l'ONU. Il a dirigé la Division des Droits de l'Homme de l'ONUSAL

Il sera composé de:

-- Souhayr **Belhassen** (Tunisie) Journaliste. Présidente d'Honneur de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme entre 2007-2013

-- Carlos **Beristain** (Espagne) Médecin et docteur en psychologie sociale. Coordinateur du rapport « Guatemala, plus jamais »

-- Mirelle **Fanon-Mendès-France** (France) Présidente de la Fondation Frantz Fanon internationale. Experte du groupe de travail sur les Afro-descendants au Conseil des droits de l'homme de l'ONU

-- Franco **Ippolito** (Italie) Magistrat de la Cour de Cassation de l'Italie. Président du Tribunal Permanent des Peuples

-- Pierre **Galand**, (Belgique) Professeur à l'ULB, président de l'Association belgo-palestinienne (ABP) et l'un des organisateurs du Tribunal Russel sur la Palestine

-- Carlos **Moita** (Portugal) Professeur de sociologie des relations internationales à l'Université Autonome de Lisbonne. Entre 1974 et 1989, il a dirigé le CIDAC, ONG portugaise de coopération et développement

-- Madeleine **Mukamabano** (France-Rwanda) Journaliste et spécialiste de la géopolitique africaine

-- Sophie **Thonon** (France) Avocate du Barreau de Paris. Elle a porté les cas de familles de disparus de la dictature militaire argentine 1976-1983. Présidente de France Amérique Latine.

L'accusation

Le **GISTI** est chargé de l'accusation. L'acte d'accusation s'organise autour de trois axes: les violations des droits fondamentaux (tels que le droit à quitter son propre pays, le droit à la vie, le droit d'asile ou encore l'interdiction des traitements inhumains et dégradants) par les politiques migratoires européennes(I), les atteintes aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC) sur le territoire français (II) et enfin un focus sur le délit de solidarité, les atteintes aux droits des défenseur-e-s des droits (III).

Les premiers éléments de l'accusation sont disponibles en annexe.

La défense

Ni la France ni l'Union Européenne n'ont proposé d'avocat pour leur défense (voir leur invitation à présenter leur défense par le TPP [en annexe](#)). Un premier avocat nommé d'office, Christophe Pouly, avocat, a déjà accepté de le faire.

Témoignages et expertises

L'audience permettra de donner la parole à des personnes migrantes dont les droits ont été violés du fait des politiques européennes et françaises tout au long de leurs parcours migratoire et à des témoins des mécanismes de cette violence.

Parmi les témoignages reçus, ont déjà été mis en avant les accords UE/Turquie et Italie/Libye, la militarisation des frontières européennes avec les cas des enclaves de Ceuta et Melilla, les disparus en Méditerranée et la question des droits des mineurs. Concernant plus spécifiquement le cas de la France, des témoignages sont parvenus autour des violences notamment policières et militaires vécues sur le territoire français et en particulier aux frontières comme dans la vallée de la Roya ou à Calais et en rapport aux atteintes aux droits des personnes migrantes dans l'accès à la santé, au logement ou aux droits sociaux.

Ces témoignages ont été recueillis grâce à la participation de nombreuses associations, entre autres, du Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux, de Migreurop, l'Anafe, et de Domasile.

D'autres témoins interviendront en qualité d'observateurs pour aborder des questions transversales dont Marie-Christine Vergiat (euro-députée), Monique Chemillier-Gendreau (présidente d'honneur de l'Association française des juristes démocrates), Michel Frost -sous réserve- (rapporteur spécial des Nations Unies sur les défenseur-e-s des droits humains), Claude Calame (Collectif de soutien de l'EHESS aux sans-papiers et aux migrant-e-s), Olivier Petitjean (Observatoire des multinationales).

Des personnes solidaires de migrant-es tels que Cedric Herrou de la Roya Citoyenne ou José Bové (sous réserve) interviendront également pour dénoncer les atteintes aux droits qu'ils ont pu observer envers les personnes migrantes mais aussi pour dénoncer la criminalisation dont ils sont eux-mêmes les victimes.

Conférence de presse

Le TPP de Paris propose d'organiser une conférence de presse le mardi 12 décembre 2017 à 11 heures au CICP 21ter rue Voltaire 75011 Paris en la présence de Gus Massiah (CEDETIM, organisation du TPP), Renata Molina (France Amérique Latine, secrétariat du TPP), Claire Rodier (GISTI, en charge de l'accusation), Mohamed Ouachekradi (ATMF, représentant du Moussem-Festival de l'immigration et de la Tricontinentale) et d'un membre du CRID (représentant les Etats Généraux de la Migration).

Agenda

12 décembre 2017, 11h - Conférence de presse, CICP 21ter rue Voltaire Paris 11e

18 décembre 2017 - Journée internationale des personnes migrantes

4 et 5 janvier 2018 - Audience du TPP à Paris, CICP 21ter rue Voltaire Paris 11e

6 et 7 janvier 2018 - Moussem- Festival de l'immigration et de la Tricontinentale à la salle des Fêtes de la Mairie de Gennevilliers

ANNEXES

- Liste des signataires
- Premiers éléments de l'accusation
- Invitation à la France et à l'UE par le TPP d'assurer leur défense
- Brochure de présentation du TPP
- MOUSSEM festival 2018